

## REUNION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Réunion du 19 Février 2018 à 20h00**

### COMPTE - RENDU

#### **I/ Election du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire procède à l'élection du secrétaire de séance.  
Sophie MAROUFI est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

#### **II/ Approbation du procès-verbal du 30 Janvier 2018.**

Monsieur le MAIRE soumet à approbation le procès-verbal du 30 janvier 2018.

Monsieur Crassin y apporte deux modifications :

Concernant le point VII, Monsieur le Maire envisage une participation de la communauté de communes et non de la commune, comme indiqué dans le PV, ceci dans le cadre du PACT et non du PAC. Le PACT signifie : Projets Artistiques et Culturels de Territoires

**Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec la prise en compte de ces modifications.**

#### **III/ Rythmes scolaires – rentrée 2018 (délibération 9-2018)**

Le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (JO du 28 juin 2017) permet un élargissement du champ des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Le directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours. L'inspecteur d'Académie demande aux collectivités de se prononcer avant le 23 février sur l'organisation des rythmes scolaires pour le rentrée scolaire 2018.

Il convient de se prononcer sur le rythme scolaire. L'organisation souhaitée (horaires journaliers et durée hebdomadaire) sera présentée lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le MAIRE rappelle que la décision d'instaurer 4.5 jours était une demande obligatoire du gouvernement en 2013-2014. Ce qui a été fait après une étude adoptant des TAP d'1h30 permettant ainsi la réalisation d'activités. Un délai plus court, en tenant compte de l'installation, la mise en route et le rangement n'aurait pas été approprié. Un énorme travail avait été réalisé, maintenant, cette décision est remise en cause.

Il donne la parole à Monsieur Teste, maire adjoint en charge du scolaire.

Monsieur Teste a participé aux Conseil de l'école maternelle réuni le lundi 5 février 2018 et à celui de l'école élémentaire du lundi 12 février. Tous deux ont opté pour un retour à la semaine des 4 jours.

Monsieur Teste propose au Conseil de modifier la semaine d'école comme voté en conseil d'école et cela dès la prochaine rentrée scolaire 2018/2019 en revenant à la semaine de 4 jours, à savoir les Lundis, mardis, jeudis et vendredis.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (20 pour, 1 abstention Monsieur Crassin) : VALIDE le retour à la semaine des quatre jours**

#### **IV/ Finances – comptabilité : Autorisation générale et permanente de poursuites du Comptable public (délibération 10-2018)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner au comptable une autorisation permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies, dans le cadre du recouvrement des impayés.

Cette décision avait déjà été prise auparavant, il convient de l'actualiser d'autant plus que la Trésorerie de Maintenon à changer de comptable public.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité : DECIDE de donner au comptable une autorisation générale et permanente de poursuites pour la mise en œuvre d'oppositions à tiers détenteur et de saisies afin de recouvrer les recettes de la collectivité**

#### **V/ Recours à la prestation facultative du CDG28 - Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (délibération 11-2018)**

Monsieur le MAIRE donne la parole à la Directrice Générale des Services qui explique que le Conseil d'Administration du Centre de Gestion d'Eure et Loir a développé, pour répondre aux besoins des collectivités, des prestations « facultatives » visant à « *assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements* » et à assister les élus dans leur rôle d'employeur.

La prestation « Inspection (ACFI) » à destination des collectivités eulériennes du CDG28 permet d'accompagner les collectivités dans leur obligation de nomination d'un ACFI comme le précise le décret n°85-603 du 10 juin 1985. Elle a pour objectif de contrôler les conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité du travail et de proposer à la collectivité toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission peut être réalisée par un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) du Pôle Santé au Travail du CdG28 sous la forme d'un audit.

La commune de Pierres dans le cadre de son obligation de prévention des Risques professionnels doit désigner un « agent de prévention » (à défaut ce rôle est assumé par la DGS) et un agent chargé de la fonction d'Inspection différent de l'agent de prévention.

Cet agent d'Inspection doit être formé (14 jours de formation minimum et donc d'absences sur site) et dans le cas d'une mutation de cet agent, nécessité de reformer un autre agent. C'est, de plus, un travail chronophage.

Le montant de cette prestation est de 714€ pour une réunion de cadrage, une journée de travail sur site 7h, la rédaction du rapport d'inspection et une réunion de restitution.

Monsieur le MAIRE propose à l'assemblée délibérante, l'adhésion de principe à cette mission facultative du Centre de Gestion, et de l'autoriser à signer la convention relative à cette prestation ACFI.

Monsieur Teste rappelle qu'un travail important et laborieux avait déjà été réalisé il y a 3 ans pour l'élaboration du document unique, qu'il convient de mettre à jour. Donc l'utilisation d'un prestataire extérieur à la collectivité permettrait ce travail d'inspection et il y voit l'avantage d'un regard neutre.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité : VALIDE l'utilisation de la prestation facultative ACFI du CDG28 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relative à la prestation proposée par le CDG28**

#### **VI/ Sonorisation pour Jazz de Mars 2018 (délibération 12-2018)**

Monsieur le MAIRE informe les membres du Conseil que dans le cadre du concert de Jazz de Mars qui se tient dans la salle Maurice Leblond, la société XL Sound Of Excellence propose une prestation de sonorisation pour le 18 mars 2018 comprenant la table de mixage, le câblage, les Enceintes, les micros, l'armoire de distribution, ainsi que la main d'œuvre et le transport pour un montant total de 1 087.00€ HT (1 304.40€ TTC).

Monsieur le MAIRE conçoit que la sonorisation de la salle n'est pas correcte mais cette prestation payante le surprend car elle n'était pas initialement prévue.

La sonorisation de la salle Maurice Leblond présente deux problèmes : la sono proprement dite qui n'est pas de qualité et le sonomètre (détecteur de décibels) situé juste devant la scène qui fait disjoncter le courant de la salle.

Cependant, la proposition de cette prestation de sonorisation payante est dérangeante car il aurait été souhaitable de le savoir avant de prévoir l'organisation de cette manifestation. La subvention sollicitée dans le cadre de Jazz de Mars va donc être absorbée par cette dépense.

De plus, Monsieur Le MAIRE regrette de ne pas avoir accès à la programmation. L'association « Jazz en réseau » décide de la programmation sans tenir compte de l'avis de la municipalité. Elle a évolué dans un sens qui ne convient plus à la volonté culturelle de la commune.

Monsieur Buteau ajoute que l'an dernier, le concert pour Pierres avait été programmé le dernier Week-end, donc trop tard et pour cette année, il est programmé mi-mars mais en même temps que d'autres concerts.

Monsieur Petiot souligne qu'avec cette dépense, le concert augmente de 30% par rapport à l'année dernière.

Monsieur Jean-Louis Gala, maire adjoint en charge de la Culture n'était pas au courant de cette dépense supplémentaire.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider cette dépense pour cette année, l'organisation étant déjà bien avancée, mais il conviendra de réfléchir à l'opportunité de maintenir Jazz de Mars l'année prochaine.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, décide de : VALIDER la dépense pour la sonorisation du Festival Jazz de Mars pour un montant de 1087.00€ HT**

#### **VII/ Désignation d'un membre supplémentaire pour la Commission Culture (délibération 13-2018)**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame Frémont a fait la demande auprès de Monsieur Gala qui préside la commission Culture de pouvoir intégrer ladite commission.

Il convient aux membres du conseil municipal d'accepter un membre supplémentaire dans la constitution de la commission culture, de procéder à un vote pour permettre ce changement nominatif de la constitution d'une commission.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité : VALIDE l'ajout d'un membre supplémentaire pour la commission Culture et APPROUVE la désignation de Madame Frémont en qualité de membre de la Commission Culture.**

### VIII/ Informations diverses.

- Monsieur le MAIRE s'est rendu à une réunion sur le SMIPEP avec les représentants de Chartres agglomération
- Monsieur le MAIRE évoque la semaine d'intempérie neigeuse du 6 au 9 février. 14 tonnes de sel ont été utilisées, les agents du Service Technique étaient présents tous les matins dès 6h et jusqu'à 18h, qu'ils ont fait de nouveau un passage mardi soir jusqu'à 21h. Monsieur le MAIRE les remercie sincèrement.  
Il rappelle que la qualité du déneigement effectuée a permis le maintien de l'ouverture du groupe scolaire et du restaurant scolaire.
- Monsieur le MAIRE va se rendre à Paris pour un premier bilan financier effectué par le Cabinet Ressources Consultants Finances
- Monsieur le MAIRE informe que deux permanences policières se sont tenues sur la grande route les dimanches, ce qui a déplu à certains commerçants qui affirment que leur chiffre d'affaire a baissé ce jour-là. Monsieur le MAIRE rappelle que la commune a investi pour une organisation du centre-ville, avec l'instauration du stationnement adéquat. Il convient de respecter cet investissement.
- Monsieur Teste évoque la fermeture de la quatrième classe pour l'année prochaine.
- Monsieur Teste rappelle que le 1<sup>er</sup> Salon du Livre s'est tenu ce Week-end, qu'il y a eu 45 auteurs et plus de 300 visiteurs. L'ambiance a été très agréable.
- Madame Gallas est toujours à la recherche de l'animation pour le repas des Aînés du 7 avril. Elle est étonnée du coût des prestations.

L'ordre du jour étant achevé  
la séance est levée à 21h25

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the text of the meeting minutes.